



# Solidaires Finances Publiques90

Territoire de Belfort

infos  
mars 2025

Union  
syndicale  
Solidaires

## Comptes de gestion, financiers et financiers uniques



## Taux de production



16 j 8h 51min 4s  
avant la date limite de  
remise des comptes

Les conditions de mise en place du travail « moderne » sont loin d'être le simple résultat d'une évolution naturelle. Depuis la révolution industrielle, une nouvelle organisation de la journée de travail s'est mise en place (spécialisation des tâches, organisation verticale, etc). La présence de l'horloge sur le lieu de travail comme dans le village et même à la maison est un symptôme – en même temps qu'un élément clé de cette dynamique – de la fonction du découpage temporel rationalisé, et de sa maîtrise par les patrons, dans le type nouveau de production et de travail. Le « temps-horloge » s'est imposé petit à petit.

La révolution industrielle est ainsi corrélative d'une nouvelle conception du temps dans laquelle celui-ci doit être maîtrisé, exploité. De l'organisation du travail à la planification des loisirs, de l'exploitation de l'espace à la conception du quotidien, ce sont toutes les structures de la société moderne qui naissent des rouages du temps mesuré.

Ainsi, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les entrepreneurs menèrent une offensive « contre les vieilles habitudes de travail », en louant alors l'établissement d'une « gestion du temps » propice à faire reculer « l'oisiveté, mère de tous les vices ! ». Puisqu'à la fin « le temps, c'est de l'argent » (mais pas vraiment celui des travailleurs-ses).

En 2025, quoi de radicalement différent par rapport à cette époque ? Sur le fond : rien. Ne sommes-nous pas les ouvriers du clic, dont la journée est cadencée par une machine désormais informatique plutôt qu'à vapeur ? Dont les gestes de travail sont objectivés par une hiérarchie soucieuse du profit dans le privé et des économies (au profit de qui?) dans le public.

C'est donc sans surprise mais avec amusement que nous avons constaté l'apparition d'un compte à rebours sur la page d'accueil de notre Ulysse local.

**C'est dans l'air du Temps, ce sont les Temps modernes.**

## 8 MARS : "NOUS VOULONS ENFIN DES ACTES!"

A l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes, dans un communiqué commun, les huit organisations syndicales de travailleur-ses appellent à agir d'urgence pour l'égalité professionnelle.

**L'égalité entre les femmes et les hommes n'est toujours pas une réalité dans nos administrations.**

L'égalité professionnelle s'inscrit dans un projet de société et nécessite une volonté à la fois politique et budgétaire. Les législations successives et la mise en place de l'index égalité pour tenter de corriger les écarts ne suffisent pas.

*Ce constat que nous posons, année après année est largement admis et pourtant, il n'y a aucune réelle volonté du patronat et des gouvernements successifs pour appliquer et faire appliquer la Loi et aboutir à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.*



## Les chiffres sont têtus et illustrent ces inégalités au détriment des femmes :

- Elles perçoivent des salaires de 23.5 % en moyenne inférieurs à ceux des hommes (en prenant en compte les temps partiels) ;
- Elles occupent 42.6 % des emplois de cadre alors qu'elles sont plus diplômées que les hommes ;
- Elles représentent 57 % des Smicard-es ;
- Elles occupent près de 80 % des emplois à temps partiels, dont beaucoup de temps partiels imposés ;
- Elles touchent des pensions de retraite de droits directs 38 % moins élevées en moyenne que celles d'hommes ;
- Elles sont à la tête de 82 % des familles monoparentales ;
- Elles prennent 95 % des congés parentaux.

## Plafonds de verre, planchers collants, parois de verre, autant de termes qui qualifient leurs carrières :

Elles ont plus difficilement accès aux postes à responsabilité, elles sont plus nombreuses à être dans les bas salaires et à y rester, elles sont concentrées dans des métiers à prédominance féminine sous-valorisés et mal rémunérés. Elles subissent aussi les carrières en accordéon qui les pénalisent sur leur rémunération durant leur vie active, mais également sur leur pension de retraite.

## Le poids de la parentalité :

Le poids de la parentalité, incluant la double journée et la charge mentale, le manque de structures publiques de la petite enfance, pénalisent quasi-exclusivement la carrière des mères, accentuant encore les inégalités salariales.

Elles sont 30 % à réduire leur activité professionnelle à l'arrivée du 1er enfant. Aujourd'hui, les métiers du soin et du lien sont en grande tension par manque d'effectifs et il manque plus de 200 000 places dans la petite enfance.

Malgré les scandales récents dans les crèches privées, aucune mesure solide n'a été annoncée pour renforcer le service public de la petite enfance alors même qu'il s'agit d'un facteur déterminant pour l'émancipation des femmes.

## Premières victimes de l'austérité :

Majoritaires parmi les personnels de la Fonction publique et principales usagères, les femmes seront les premières impactées par les coupes sombres envisagées dans le budget pour les services publics. Si la mobilisation intersyndicale a permis de faire reculer le gouvernement sur son projet d'imposer 3 jours de carence, il n'a pas renoncé à celui de baisser à 90 % la rémunération des agent.es en cas d'arrêt-maladie. Nous combattons cette injustice profonde qui pénalisera d'abord les femmes, leur rémunération et leur pouvoir d'achat.

Enfin, les moyens alloués à **la lutte contre les violences sexistes et sexuelles** sont encore très en deçà des besoins. La convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail et la recommandation 206 associée sont appliquées à minima par la France.

## Pour toutes ces raisons, le 8 mars 2025 est l'occasion de rappeler nos revendications afin d'obtenir :

- l'égalité salariale et de carrière entre les femmes et les hommes
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine
- la transposition ambitieuse de la directive européenne pour la transparence salariale et la révision en profondeur de l'index Egapro
- l'abrogation de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans qui pénalise en premier lieu les femmes
- des services publics de qualité répondant aux besoins notamment dans la petite enfance
- plus de moyens pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles



# APPEL DES LISTES COMPLÉMENTAIRES 2025: L'ACTION PAYE

Depuis la publication des résultats de concours 2025, Solidaires Finances Publiques est intervenu pour demander l'appel intégral de toutes les listes complémentaires en attente.

Solidaires Finances Publiques a écrit officiellement à la Directrice Générale, Amélie Verdier en donnant des éléments complémentaires pour que les décisions soient prises le plus rapidement possible.

La Directrice Générale a répondu partiellement favorablement à notre demande le vendredi 21 février.

En effet, elle annonce l'appel immédiat à l'activité de :

- **862 (rang 21 à 882) lauréats de la liste complémentaire du concours C externe,**

- **64 lauréats de la liste complémentaire du concours interne spécial,**

Solidaires Finances Publiques se félicite de ces premières annonces mais dénonce le fait que toutes les listes complémentaires n'aient pas été appelées en intégralité.

**Nous continuons d'interpeller la Direction Générale pour obtenir des réponses positives sur l'ensemble des concours.**

## PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : SOLIDAIRES FIP VOUS INFORME LE 13 MARS À BELFORT

Afin que l'ensemble de nos collègues de la DDFIP puissent être informé-es sur les changements importants qui nous attendent tous-tes au 1er janvier 2026 en matière de **protection sociale complémentaire**, Solidaires Finances Publiques 90 organisera le 13 mars deux réunions d'une durée d'1H30 environ, permettant au plus grand nombre d'avoir accès à l'information.

Chacun a le droit d'y participer pendant les heures de service sous réserve de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du service.

Nos collègues du **Faubourg de Montbéliard** pourront nous rejoindre et nous effectuerons prochainement une visite de service « de rattrapage » sur le site de **Delle**.



### RÉUNION D'INFORMATION

**LE NOUVEAU REGIME DE  
PROTECTION SOCIALE  
COMPLÉMENTAIRE  
SANTÉ & PRÉVOYANCE :**

**QUELS CHANGEMENTS À LA DGFIP  
AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026 ?**

<b>PNCD</b> <b>Jeudi 13 mars</b> <b>à 9h30</b>	<b>GDFP</b> <b>Jeudi 13 mars</b> <b>à 14H30</b>
--	---

**VENEZ NOMBREUX-SES !**



# ALERTE SUR LES SIE

Interlocuteurs au contact quotidien des entreprises et premier maillon de la chaîne du contrôle fiscal, les Services Impôts des Entreprises (SIE) ont vu leurs missions se transformer ces derniers mois. Les suppressions de postes, les restructurations, la création de nouveaux services, le transfert de missions des douanes, la dématérialisation à outrance et le retour de certaines missions, comme l'expertise, ont des conséquences importantes sur l'évolution des missions et la dégradation des conditions de travail. Alors que partout les agents et les agentes tirent la sonnette d'alarme, Solidaires Finances Publiques, première organisation syndicale de la DGFIP alerte sur la surcharge de travail et plus généralement la dégradation des conditions de travail dans ces services, à Belfort comme ailleurs dans d'autres départements et d'autres services.

Notre dossier 4 pages [ici](#).



**Interlocuteurs au contact quotidien des entreprises et premiers maillons de la chaîne du contrôle fiscal, les Services Impôts des Entreprises (SIE) ont vu leurs missions se transformer ces derniers mois. Les suppressions de postes, les restructurations, la création de nouveaux services, le transfert de missions des douanes, la dématérialisation à outrance et le retour de certaines missions, comme l'expertise, ont des conséquences importantes sur l'évolution des missions et la dégradation des conditions de travail. Alors que partout les agents et les agentes tirent la sonnette d'alarme, Solidaires Finances Publiques, première organisation syndicale de la DGFIP alerte sur la surcharge de travail et plus généralement la dégradation des conditions de travail dans ces services.**

## DES MISSIONS SOUS TENSION

Depuis leur création en 2006, les SIE ont pour rôle d'informer et d'accompagner les PME dans toutes leurs démarches fiscales, depuis leur création jusqu'à leur cessation. Les personnels de la DGFIP y suivent les déclarations de résultats, de TVA, de CFE, de CVAE, le paiement des différents impôts professionnels, mais aussi le remboursement de certains crédits de TVA. Longtemps considérés comme « l'interlocuteur unique » des PME mais aussi des professions libérales, des artisans, des commerçants et des agriculteurs, les SIE ont subi, ces dernières années, d'importantes transformations.

## Le Nouveau Réseau de Proximité et les fusions de services

Engagé en 2019, le NRP sous prétexte de moderniser et d'adapter le réseau de la DGFIP, a entraîné de nombreuses fusions de services sur tout le territoire. Concrètement des SIE ont été regroupés pour créer des services plus gros pendant que d'autres ont été supprimés. C'est ainsi le maillage territorial des services de gestion qui a été mis à mal et qui occasionne un recul de nos services publics sur le territoire. Plusieurs SIE ont fusionné ces derniers mois, affectant la formation de nos services publics de proximité des lieux qu'ils étaient considérés comme sous-dimensionnés.

Évidemment, ces fusions se sont réalisées avec des économies de personnel, autrement dit des suppressions de postes. Dans la sphère de la gestion des entreprises, des centaines d'emplois ont été supprimés. Dans le même temps, le nombre d'entreprises soumises à la TVA est passé de 7 538 782 en 2021 à 9 569 325 en 2023 tandis que le nombre d'entreprises imposables à l'impôt sur les sociétés a augmenté de 2 848 947 en 2021 à 3 250 712 en 2023.

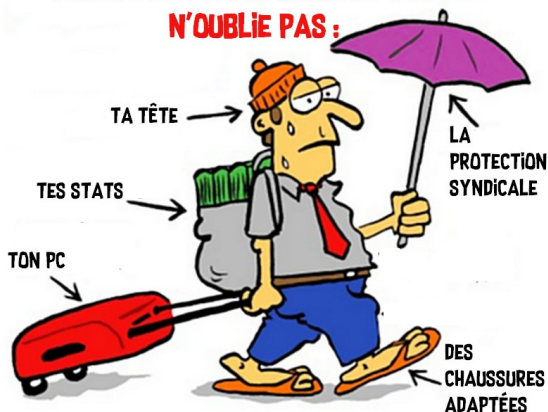
## La dématérialisation et le déploiement des CCPro et des antennes extra-départementales

Avec la « dématérialisation », 10 centres de contact des professionnels (CCPro) et 18 antennes extra-départementales ont été mis en place entre 2021 et 2023.

1 Chiffres issus du cahier statistique de la DGFIP 2023

# VENIR À PIED AU TRAVAIL C'EST AUSSI BIEN QU'À VÉLO !

**POUR ALLER AU BOULOT À PIED N'OUBLIE PAS :**



Face aux enjeux climatiques plus qu'urgents, et parce qu'il n'y a pas de **justice environnementale** sans **justice fiscale** ni sans **justice sociale**, Solidaires mène une réflexion approfondie sur le sujet de l'écologie appliquée au sein de la DGFIP, via notre réseau militant et ce dans le sens des engagements pris lors des deux derniers congrès : condamner le greenwashing et les mesures à vocation budgétaires prisées par la DGFIP afin de revendiquer de réelles mesures écologiques, en pointant également le discours culpabilisant visant à reporter la responsabilité et les efforts sur le seul individu.

Ainsi, et par exemple, il ressort de nos travaux que la **marche à**

**pied** doit être intégrée dans le **forfait mobilité durable**. Il est en effet anormal que les collègues qui font l'effort de venir à pied au travail ne bénéficient pas en l'état actuel de la même prime incitative que celles et ceux qui s'y rendent à vélo ou à trottinette électrique.

Affaire à suivre...

# EN 2025, ADHÉRER, C'EST GAGNER !



1ère organisation syndicale du Ministère, **Solidaires Finances Publiques** est un syndicat national présent dans tous les départements, dans toutes les directions.

L'adhésion au syndicat est annuelle et s'effectue auprès de l'un ou l'une des 2300 correspondantes et correspondants, ou bien, directement en ligne.

Pour te renseigner, connaître le montant de ta cotisation ou adhérer, c'est [ici](#).